



1870 chemin de la Baie, L'Orignal ON K0B 1K0  
actionchamplain.communications@gmail.com

26 janvier 2023

À l'attention de  
La municipalité de Casselman  
751, rue St-Jean, C.P. 710  
Casselman, Ontario  
K0A 1M0

Par courriel :  
Mairesse Geneviève Lajoie [glajoie@casselman.ca](mailto:glajoie@casselman.ca)  
cc. Greffier : [sdion@casselman.ca](mailto:sdion@casselman.ca)

Sujet:  
Demande d'appui d>Action Champlain auprès du Ministre Steven Guilbeault

Madame la Mairesse et Conseil Municipal de Casselman,

Comme vous le savez, Colacem a reçu l'autorisation de changement de zonage pour construire une cimenterie à L'Orignal, Ontario. Action Champlain a fait appel de cette décision auprès du Tribunal d'appel de l'aménagement local (TAAL).

Au cours des audiences de ce tribunal, de nombreuses erreurs et omissions ont été dévoilées dans le dossier qui a été soumis pour obtenir une Autorisation Environnementale (AE) du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario. Malgré toutes ces erreurs, ce dernier a refusé les demandes de réviser sa décision.

Le fait que ce projet risque de dépasser constamment les normes de la qualité de l'air n'est qu'une des préoccupations majeures d'ordre environnementale d>Action Champlain.

C'est pourquoi Action Champlain a demandé au gouvernement fédéral, par l'entremise du Ministre de l'Environnement et du Changement climatique, l'honorable Steven Guilbeault, de désigner le projet de cimenterie de Colacem à L'Orignal comme projet à être évalué en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact du gouvernement canadien.

Cela permettra de déterminer si les émissions cumulées prévues sur le site de Colacem : de l'activité accrue de la carrière, de l'usine de chaux, de l'usine d'asphalte et du projet de cimenterie, dépasseront les normes environnementales en utilisant des données impartiales, sans erreurs, crédibles, sûres et complètes sur ce projet.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de notre demande pour que ce projet de cimenterie soit désigné. C'est le seul moyen qui permettra aux régions concernées de l'Ontario et du Québec d'obtenir une étude d'impact environnemental qui soit crédible et impartiale.

Le Canton de Champlain, où la cimenterie sera construite, a déjà appuyé notre demande d'envoyer une lettre d'appui au Ministre Guilbeault. Sont également inclus des copies d'autres résolutions et/ou lettres de municipalité de Prescott-Russell envoyées au ministre Guilbeault, ainsi que la lettre des CUPR et du BSEO.

Nous demandons donc votre appui à notre démarche en écrivant une lettre au Ministre Guilbeault en lui indiquant que la Municipalité de Casselman appuie la demande de désignation soumise par Action Champlain le 30 août 2022 pour désigner le projet de cimenterie à L'Original en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact (la LEI) (2019).

Voici ses coordonnées;

L'honorable Steven Guilbeault  
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique  
Édifice Fontaine 12e étage  
200 boul Sacré-Coeur  
Gatineau QC K1A 0H3  
Téléphone: 819-938-3813  
[ministre-minister@ec.gc.ca](mailto:ministre-minister@ec.gc.ca)  
et [Steven.Guilbeault@parl.gc.ca](mailto:Steven.Guilbeault@parl.gc.ca)

cc: L'Agence d'évaluation d'impact du Canada [information@iaac-aeic.gc.ca](mailto:information@iaac-aeic.gc.ca)

SVP n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

En vous remerciant sincèrement,

Élaine Demers, Richard Lalonde, Michael Santella  
Administrateurs pour Action Champlain  
[actionchamplain.communications@gmail.com](mailto:actionchamplain.communications@gmail.com)